Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600784-20251204-DEL_2025_125-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 04 Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :
Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL, M. Lucien MONNERIE.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Patrick GUILBAUDEAU à Arlette BUZARE
Annaïg MESTRIC à Françoise BALLESTER

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation	27 Novembre 2025
Date de l'affichage	28 Novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2025_125 **Conventions de fonctionnement - Mise à disposition de locaux – Base nautique du sémaphore**

Rapporteur : J. Gréves

Le site de l'ancien Sémaphore du Pouldu, totalement rénové, constitue désormais l'un des deux éléments du Pôle multisites des sports de glisse nautique et urbaine de la Ville de Guidel.

Cette rénovation s'inscrit dans le Programme National des Ports et Bases Nautique d'Avenir, piloté par la DGAMPA, avec l'appui de l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques, intégré au Plan Destination France, avec le concours de Mission BERN/Fondation du Patrimoine.

Ce pôle multisites, intégré au Projet de Territoire de Lorient Agglomération, illustre la volonté de la collectivité de soutenir le développement des pratiques sportives émergentes : glisse urbaine (skateboard, roller) et glisse nautique (surf, kitesurf, handiglisse...)

L'équipement accueillera environ 1200 personnes, ce qui nécessite : une harmonisation des règles d'utilisation, une prise en compte des demandes des clubs, l'établissement d'une réglementation commune.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600784-20251204-DEL_2025_125-DE

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les conventions de mise à disposition des locaux situés à la base nautique du Sémaphore de Guidel Plages.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Enfance, éducation, jeunesse et sports du jeudi 13 novembre 2025,

APPROUVE les conventions de mise à disposition des locaux avec les associations utilisatrices de la base nautique du Sémaphore pour une durée d'un an.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 05 Décembre 2025
Le Maire,
Joël DANIEL

MAIRIE DE GUIDEL
MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.